

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 29 MARS 2016

14 élus présents. Secrétaire de séance : D. Cavard. Présidente de séance : F. Lavediot

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Réuni sous la Présidence de Mme LAVEDIOT Françoise, doyenne de l'assemblée, élue Présidente de séance, délibérant sur le Compte Administratif 2015 dressé par Mme Noëlle SEGUIN, Maire, qui s'est retirée au moment du vote, le Conseil Municipal a voté le Compte Administratif de l'exercice 2015 arrêtant les comptes comme suit :

COMMUNE

La **Section de Fonctionnement** fait apparaître un excédent de **94 311,01 €**.

La **Section d'Investissement** dégage pour sa part un excédent de **62 611,63 €**.

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Section Fonctionnement :

Le résultat reporté 2014 de 31 027,26 €, cumulé au résultat 2015 de 94 311,01 € donne une situation nette de **+ 125 338,27 € au 31/12/2015**.

Section Investissement :

Le déficit reporté 2014 de 86 133,92 € cumulé à l'excédent 2015 de 62 611,63 € aboutit à une situation nette de **- 23 522,79 € au 31/12/2015**.

Les restes à réaliser s'élèvent à 224 585 € en dépenses et 88 300 € en recettes soit un solde de **- 136 285 €**. Le résultat d'investissement 2015 après incorporation des restes à réaliser s'élève donc à **- 159 807,29 €**.

La somme de 125 338,27 € est affecté au budget primitif 2016, section d'investissement, pour le montant du déficit constaté.

Aucun solde de résultat n'est affecté au budget primitif 2016 en section de fonctionnement.

ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement :

Dépenses = 37 936,29 €

Recettes = 62 965,32 €

Résultat de l'exercice = 25 029,03 €

Section Investissement :

Dépenses = 56 866,77 €

Recettes = 22 022,41 €

Résultat de l'exercice = - 34 844,36 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2015

Section Fonctionnement :

Cumulé au résultat reporté en 2014 de 3 769,68 €, la situation nette s'affiche à **+ 28 798,61 €** au 31/12/2015 qui sera affecté en recettes au budget primitif 2016, section de fonctionnement.

Section Investissement :

Le résultat reporté 2014 de 5 878,39 € cumulé au déficit 2015 de – 34 844,36 € aboutit à une situation nette de – 28 965,97 € au 31/12/2015 qui sera affecté au budget primitif 2016, en dépenses, section d'investissement.

LOTISSEMENT

Aucune dépense ni recette tant en section de Fonctionnement qu'en section d'Investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents les Comptes Administratifs Commune, Assainissement et Lotissement de Mme le Maire, identique aux Comptes de Gestion de M. le Percepteur.

VOTE DES TAXES LOCALES DIRECTES POUR L'ANNEE 2016

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition des taxes locales directes à leur valeur actuelle, soit :

- Taxe d'habitation : 21,44 %
- Foncier bâti : 12,82 %
- Foncier non bâti : 31,77 %
- CFE : 26,39 %

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2016

COMMUNE

Section Fonctionnement :

Dépenses = 638 280 €

Recettes = 638 280 €

Section Investissement :

Dépenses = 645 142 €

Recettes = 645 142 €

La construction d'une nouvelle cantine et la réfection du réfectoire constituent les principaux postes d'investissement, complétés par les habituels travaux de voirie et le renouvellement d'un équipement (chaudière).

ASSAINISSEMENT

Section Fonctionnement :

Dépenses = 93 825 €

Recettes = 93 825 €

Section Investissement :

Dépenses = 81 223 €

Recettes = 81 223 €

LOTISSEMENT

Section Fonctionnement :

Dépenses = 31 729 €

Recettes = 31 729 €

Section Investissement :

Dépenses = 14 716 €

Recettes = 14 716 €

Nous rappelons qu'un terrain reste disponible à la vente, au lotissement des Versannes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget primitif 2016 de la Commune, Assainissement et Lotissement.

QUESTIONS DIVERSES

- Deux motions sont prises par le Conseil Municipal : l'une pour la défense des écoles publiques rurales, l'autre pour le soutien de la perception de Gannat en matière de moyens pour assurer ses nouveaux services (gestion des communes de la Com Com Sioule & Bouble) et reprendre la gestion de l'EHPAD de Gannat (aujourd'hui confiée aux services de Bellerive).
- Le plan communal de sauvegarde a été mis à jour, commenté et diffusé à chacun des membres du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h15.